

**Intervention de M. Emmanuel Séraphin,  
Président du TCO et Premier Adjoint de la Maire de Saint-Paul**

Madame la Députée

Monsieur le Président du Conseil Régional

Monsieur le Président du Conseil Départemental

Madame la Maire de Saint-Paul

Monsieur le Maire du Port,

Monsieur le Vice-président du Conseil Régional

Mesdames et Messieurs,

Je ne reviendrai pas sur les aspects techniques de cet ouvrage, dont les usagers pourront apprécier la qualité.

Je tiens en premier lieu à saluer tous ceux qui ont contribué à sa réalisation ; techniciens, entreprises et salariés, maîtrise d'œuvre, maîtrise d'ouvrage. Et en cet instant, j'ai bien entendu une pensée pour Ivan Hoareau, qui par son engagement aux côtés des travailleurs, a été un acteur inlassable de la vie économique et sociale de notre pays et à qui nous devons rendre l'hommage qu'il mérite.

J'imagine votre fierté et votre plaisir, monsieur le président, d'inaugurer l'une des plus grandes réalisations de votre mandature.

La complexité de ce chantier, dictée par des enjeux de sécurité, mérite d'être soulignée.

J'ai noté en particulier que sa réalisation a pris en compte la question essentielle de l'approvisionnement de la population en eau et que la capacité du réseau d'eau potable a été doublée.

Le TCO, désormais compétent sur la gestion de l'eau, se félicite de cette avancée.

La livraison de ce pont est bien entendu une bonne nouvelle pour tous les automobilistes, en particulier pour ceux de notre communauté d'agglomération. La possibilité pour ce nouveau pont de supporter les camions de grand gabarit est une contribution importante pour soulager l'axe mixte, autre axe stratégique de notre territoire.

À nos yeux, cet ouvrage - qui vient remplacer le fameux pont métallique et le pont en béton, dont il conviendra de préciser la future destination - doit être apprécié à l'aune des problématiques globales de déplacements, et surtout d'aménagement de l'ensemble de notre région Ouest.

Nous avons la conviction que c'est ici, dans l'Ouest, que se joue une part importante de la dynamique de développement économique de La Réunion.

Les zones d'activités du Port et de la Rivière des Galets, les zones d'activités économiques de Cambaie, sont des zones stratégiques qui génèrent des flux et des types de circulation sans comparaison avec aucune autre région de l'île.

S'agissant plus particulièrement de la Zone Arrière Portuaire - qui à nos yeux doit être dédiée aux activités de production en lien direct avec Le Port - le TCO, en relation avec les acteurs économiques du territoire, s'impliquera pleinement pour entrer dans une phase de réalisation. La fusion récente des dispositifs que nous portons, le Contrat de Transition Écologique et le contrat de Territoire d'Industrie, participe à cette dynamique.

Et demain, avec l'émergence du grand projet de l'Ecocité et le lancement de ce chantier majeur qui va se dérouler sur de nombreuses années, les flux de circulation vont être démultipliés.

L'Ecocité, c'est 200 hectares maîtrisés et aménageables dont une première opération publique d'aménagement de 76 hectares avec la création prochaine de la ZAC Cambaie Oméga.

C'est dire l'importance de la liaison entre les villes du Port, de La Possession, et de Saint-Paul mais aussi de l'importance du maillage de ce pont avec les autres voies de communication.

Sur ce plan, nous avons bien entendu en tête l'axe mixte dont la livraison au début des années 2000 répondait déjà aux enjeux du développement économique de toute cette zone. Son prolongement programmé et dont les procédures sont d'ores et déjà lancées par la Région, apparaît aujourd'hui comme une évidente nécessité.

Parallèlement, nous devons ouvrir d'autres chantiers qui nous paraissent tout aussi indispensables pour répondre aux besoins actuels et futurs.

La concertation publique que nous venons de mener sur la création de la ZAC Cambaie Oméga, en parfaite articulation avec la concertation simultanée sur le prolongement de l'axe mixte, a fait surgir en effet des demandes qui nous semblent tout à fait pertinentes.

Nous sommes notamment interpellés sur l'urgente nécessité d'un raccordement de la RN1 avec le CHOR.

Le démarrage des travaux était prévu pour le dernier trimestre de l'année 2020. À cet égard, Monsieur le président, je tiens à vous sensibiliser sur l'importance de ce chantier.

Ce nouveau pont de la Rivière des Galets doit ouvrir la voie à d'autres ponts !

Dans le cadre d'un aménagement équilibré de notre territoire et de l'impérieuse nécessité de fluidifier la circulation en distinguant, autant que faire se peut, les flux de mobilités issus des différentes concentrations urbaines de l'ouest, et ceux issus du transit entre le nord et le sud de l'île, d'autres ouvrages méritent d'être réalisés. Je pense notamment à une liaison entre la Rivière des Galets, et La Plaine - Bois de Nèfles. Le principe de cette liaison est d'ailleurs acté dans le Schéma d'Aménagement Régional.

Je pense qu'en bonne intelligence, nous pouvons – Région, Département, TCO - régler la question de la maîtrise d'ouvrage d'un tel ouvrage.

Je pense également, à un pont de franchissement de l'Étang Saint-Paul, qui doit permettre d'optimiser les effets attendus du prolongement de l'axe mixte, et de lui donner un caractère structurant, indispensable pour l'aménagement du secteur. Les solutions techniques existent pour un type d'ouvrage compatible avec les contraintes environnementales.

Enfin, la question des déplacements et des flux de circulation exige, comme tout le monde l'admet aujourd'hui, l'ouverture de véritables alternatives au tout-automobile. Les voies cyclables, et demain le transport ferroviaire, avec notamment notre projet du Tram Ouest, doivent constituer des priorités partagées. Je note aussi avec satisfaction qu'une voie dédiée aux vélos est prévue sur ce nouveau pont.

Avant de conclure, je souhaiterais évoquer 2 sujets majeurs :

En premier lieu, celui de la protection contre les crues. Les opérations de confortement de l'endiguement de la Rivière des Galets sont vitales.

La construction du nouveau pont de la Rivière des Galets va permettre de sécuriser les usagers de la route pour la traversée de cette rivière fortement capricieuse et charriant d'importantes quantités de sédiments et de galets lors des fortes crues.

En collaboration efficace et constructive avec les équipes de la Région, notamment en mutualisant les accès de chantier, le TCO vient également de finaliser des travaux de confortement des fondations de l'épi participant à la protection du quartier de la Rivière des Galets.

Cet épi n°4 étant très sollicité pendant les crues, ces travaux financés par l'Europe et l'État vont permettre d'affronter la saison cyclonique plus sereinement même si nous ne sommes jamais à l'abri d'évènements extrêmes.

C'est aussi pourquoi nous entreprendrons l'année prochaine, les travaux de confortement des épis 5 et 6.

Depuis 2018, date du transfert de la compétence de la Gestion des Milieux Aquatiques et de la Prévention des Inondations (GEMAPI) et avec les travaux des épis 5 et 6 en 2021, ce seront plus de 11M € qui auront été mobilisés par le TCO pour le renforcement et l'entretien des ouvrages de protection contre les inondations de la Rivière des Galets, ce qui démontre notre engagement de nouveau maître d'ouvrage.

Nos deux collectivités doivent poursuivre leurs réflexions communes pour l'amélioration de la connaissance et du fonctionnement de cette rivière au régime torrentiel, connaissances nécessaires à la gestion des ouvrages que ce soit de protection contre les inondations, ou routiers. Des moyens de surveillance en temps réel de ces ouvrages pourraient aussi être envisagés à court terme.

Le second sujet, qui constitue une vive préoccupation, c'est celui de l'épuisement des matériaux de construction. Si aucune source nouvelle n'est trouvée, l'Ouest devrait connaître dans les prochains mois une pénurie de matériaux. Sans compter par ailleurs et de surcroît, la question non résolue de la NRL. On ne peut imaginer que notre région soit tributaire de volume de matériaux issus du sud ou de l'est de l'île, avec les impacts considérables sur la circulation, sur notre cadre de vie et notre environnement.

Il est bien évident que nous ne pouvons poursuivre la dynamique de développement économique engagée dans notre région Ouest sans visibilité sur la disponibilité de matériaux. C'est une question cruciale que nous devons régler dans la concertation entre tous les acteurs institutionnels et économiques concernés.

Compte tenu de l'urgence et de la gravité de cette question, il est à mes yeux nécessaire qu'un groupe de travail technique associant tous les acteurs concernés puisse se mettre en place rapidement.

Je conclurai en soulignant que nous devons faire preuve d'imagination et d'innovation pour trouver les solutions techniques dictées par les nécessités du développement, en harmonie avec notre environnement.

C'est en fonction de l'action de l'Homme que les effets de la nature peuvent se déchaîner, ou, au contraire, être relativement et partiellement maîtrisés.

Grace aux travaux d'endiguement dont les premières études avaient été lancées par la municipalité du Port au tout début des années 80, cette Rivière des Galets a été sécurisée pour protéger la population et a permis un essor économique sur ses berges.

Nous devons faire preuve de la même capacité d'anticipation et d'une claire vision de l'avenir de notre région pour concevoir et bâtir les outils structurants d'aménagement de notre territoire de la côte Ouest.

Je vous remercie.